

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mercredi 24 septembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Chapelle-Grésignac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville - Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Catherine Bezac-Gonthier – Catherine Esculier – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel
Procurations	5	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Bezac-Gonthier à Nicolas Platon Catherine Esculier à Christine Laurent Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025 /120 : (Code Nomenclature /522)

DATE : 24 SEPTEMBRE 2025

RAPPORTEUR : Yves Mahaud

OBJET : Modification annexe des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) du règlement intérieur de la collectivité

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2023-622 du 19 juillet 2023 visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité

VU la délibération 2022/184 du 7 décembre 2022 relative à l'adoption du règlement intérieur de la collectivité

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 septembre 2025

M. le Président informe l'assemblée de l'avis favorable émis par le CST en date du 9 septembre 2025 concernant la modification de l'annexe du règlement intérieur concernant :

- L'octroi d'autorisations spéciales d'absences (ASA) pour les entretiens obligatoire nécessaires à l'obtention de l'agrément dans le cadre d'une procédure d'adoption.

Le Conseil communautaire en prend connaissance, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE et **ENTERINE** la modification du règlement intérieur tel que présenté en annexe
AUTORISE le Président à le notifier au personnel,

DIT qu'il prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2025,

AUTORISE Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 51

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 06/10/2025

Le secrétaire de séance du 24 Septembre 2025
Jean-Marcel Beau

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Jean-Marcel BEAU

